

Image not found or type unknown



Garde alternée, qu'en est-il à la majorité ?

Par **ISEPPI**, le **21/02/2009** à **18:08**

J'ai divorcé en 2004, et nous avons opté pour la garde alternée concernant ma fille. Elle a eu 18 ans en août 2008, fait ses études à Toulouse, et ne rentre principalement que pour les vacances scolaires. Durant celles-ci, elle vit chez moi. rnQu'en est-il de la garde alternée ?rnNous devons remplir le dossier de bourses d'études supérieures. Normalement, en garde alternée, il faut déclarer les revenus des deux parents. Puis je ne déclarer que le mien ?rnMerci